



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 septembre 2022

2022/51

P.J. : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 15 septembre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent – Madame FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie – SCHMITT Maire-Gil – PANAFIEU Blandine - DE CORO Jessica – MENALDO KEBDANI Nadia – ALTIER Jonathan –

**ABSENTS** : Mmes POULLET - Mme BAECKER Sybille - Danielle MM REBUFFAT - Jacky NEVEU James

**PROCURATIONS** : Mme POULLET Danielle à M. HIBSCHELE Jean-Marc  
Mme BAECKER Sybille à M. TIXADOR Gilles  
M. NEVEU James à M. FABRE Alain  
M. REBUFFAT Jacky à M. ALTIER Jonathan

Soit 19 votants

**Objet** : Demande de subvention pour l'aménagement d'un skate parc

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022/22 du mercredi 23 mars 2022 portant approbation du budget primitif de la commune pour 2022

VU la délibération 2021/61 portant approbation du plan de financement de la construction d'un skate parc sur la commune

CONSIDERANT par ailleurs l'ouverture des plis et l'attribution du marché à la société E2S pour un coût de 89 038.83 €,

CONSIDERANT cet aménagement d'un skate parc pour les jeunes, peut bénéficier d'une subvention de l'Europe, au titre des fonds LEADER et qu'il y a lieu de modifier le plan de financement initial adopté par la délibération susvisée

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

**ARTICLE 1** : d'approuver le nouveau plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2** : de solliciter l'aide financière de Nîmes Métropole pour la construction du skate parc.

**ARTICLE 3** : cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021/61 du 03 novembre 2021.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**



# Plan de financement actualisé de la commune de SAINTE-ANASTASIE

Travaux d'aménagement d'un skate parc

Dépenses		Recettes	
Construction d'un skate-parc	89 038,83	Europe (programme LEADER)	53 043,00
			0,00
			0,00
			0,00
		<b>Total des subventions</b>	<b>53 043,00 €</b>
		Reste à charge de la commune sans FDC de CANIM	35 995,83 €
<b>Dépenses HT</b>	<b>89 038,83</b>	<b>Recettes</b>	<b>89 038,83 €</b>

**Fonds de concours de la CANIM : 17 997,92 €**

soit % du montant de l'opération HT : 20%

soit % du montant restant à charge de la commune conformément à la doctrine : 50%

Fait à SAINTE-ANASTASIE, le 21,09,2022



Le Maire  
Gilles TIXADOR

*(Handwritten signature in blue ink)*

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le 26/10/2022

**SLO**

ID : 030-213002280-20220921-2022\_51-DE